PUBLIÉ LE 20/12/2023 - MIS À JOUR LE 18/02/2025

Décision du 14/12/2023 portant suspension de l’importation, de la mise sur le marché, de la publicité et de l’utilisation des produits de tatouage Perma Blend fabriqués par la société Ink Projects LLC

MESURES ADMINISTRATIVES - DÉCISIONS DE POLICE SANITAIRE - AUTRES PRODUITS

Décision du 14/12/2023 portant suspension de l’importation, de la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux, de la distribution en gros, de la détention en vue de la vente ou de la distribution à titre gratuit, de la publicité et de l’utilisation des produits de tatouage Perma Blend fabriqués par la société Ink Projects LLC ainsi que retrait de ces produits

- La décision de police sanitaire relative aux produits de tatouages Perma Blend fabriqués par InK Projects LLC a été abrogée le 9 octobre 2024 par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 20/12/2023 - MIS À JOUR LE 18/02/2025

La décision de police sanitaire concernant les produits de tatouage Perma Blend est abrogée

SURVEILLANCE
COSMÉTOVIGILANCE